

Master Professionnel MRH

Liste complémentaire des étudiants retenus par score et autorisés¹ à s'inscrire pour l'année universitaire 2015/2016.

Les étudiants retenus doivent déposer au service de scolarité leurs dossiers en version papier et poursuivre les formalités d'inscription. La date limite est prévue pour le **20/07/2014 à 12h**. Dépassant ce délai la candidature sera annulée.

Dossier à fournir :

Les candidats présélectionnés devront fournir les pièces suivantes :

- 1 copie conforme du diplôme du Baccalauréat ;
- 1 copie conforme du diplôme de Licence ;
- 1 copie conforme de tous les relevés des notes (y compris les années de redoublement) ;
- 1 copie de la carte d'identité nationale ;
- 3 photos d'identité ;
- 1 CV ;
- Le formulaire de dépôt de candidature imprimé à partir du site web de l'ESSECT ;
- Une lettre de motivation éventuellement appuyée par les attestations de stages poursuivis au cours des études.

CIN	NOM	PRENOM	ETAB ORIG	SCORE
4834955	Marzouki	Nedra	INTES	21,32
9618918	Zaraa	Olfa	ISG TUNIS	18,20
7189834	Chamli	Donia	ISG TUNIS	14,97
9617173	Najah	Mariem	ISG TUNIS	19,40
4841793	rebhi	awatef	ISG TUNIS	17,07
9816852	fakrawi	tesnime	ISG TUNIS	19,44
9980491	KADDOUR	TAKWA	ISG TUNIS	24,59
5495685	Manai	Eya	INTES	21,64
9616677	sghaier	mahmoud	ISG TUNIS	19,14
9018722	Zammit	Chedli	ISCAE TUNIS	20,78
Liste des professionnels				
9605913	Zguidane	Inès	ESSTS	11,88
6428708	TRABELSI	OMAR	ESSEC TUNIS	10,77
7724751	BARHOUMI	Houssem	FSEG NABEUL	14,75
5482671	Rouahi	Ines	ISCAE TUNIS	17,66

¹ L'autorisation d'inscription n'est définitive qu'après vérification de la validité des informations saisies par le candidat. Toute fausse déclaration sera sanctionnée par l'annulation automatique de toute inscription au sein de l'ESSEC de Tunis

